le service de l'artillerie, mais au lieu de les atteler aux canons, on les leur fait pousser devant eux avec leur front. Quand ils paraissent rechigner à la besogne, les soldats anglais leur promettent de l'eau-de-vie; l'éléphant comprend parfaitement la promesse, et dès le travail fini, il en exige l'accomplissement. Il ne cesse de tourmenter et d'importuner son homme, que lorsque sa ration de brandy lui est livrée.

Le lieutenant Bacon, dans ses *premières Impressions et Études de la nature dans l'Inde*, rapporte un fait d'intelligence assez curieux et que je lui emprunte en le résumant :

« Un jour, dans une partie de chasse, monté sur un éléphant appartenant au commissariat de la Compagnie, j'avais perdu une chevillé de mon *tchatta* (sorte d'ombrelle en usage dans ce pays) Comme nous traversions un bois, je coupai une branche d'arbre pour m'en faire une autre ; mais le bois étant vert, ne pouvais me servir ; j'ordonnai donc au *mahaut* ou conducteur de mon éléphant d'arrêter et de me chercher un morceau de bois sec. Cet homme me répondit que tout en poursuivant notre route l'éléphant en trouverait une. Là-dessus, le *mahaut*, avec son marteau de commandement, frappa l'éléphant pour éveiller son attention, et lui fit entendre à sa manière qu'on avait besoin de quelque chose. L'éléphant ramassa d'abord une poignée de feuillage qui fut rejetée, puis une poignée de poussière qui fut également refusée; au ou deux coups de marteau accompagnés d'une litanie d'injures firent comprendre à la pauvre bête qu'on la trouvait peu intelligente. Cette fois-ci l'éléphant présenta un morceau de bois gros comme le poing; le *mahaut*, tout en donnant des éloges à l'animal, lui expliqua par signes que le morceau était trop gros ; en modifiant ainsi les instructions, il parvint à se faire donner un morceau de bois de la grosseur convenable sans que l'éléphant se fût arrêté un seul instant. »

On les utilise comme bêtes de somme et de trait. Un éléphant porte en moyenne une charge six fois plus forte que ne pourrait le faire un bœuf. L'histoire des services qu'on lui demande pendant les combats nous entraînerait trop loin.

Mais, s'ils rendent de grands services, il faut reconnaître que leur nourriture est assez coûteuse.

Dans l'Inde la ration quotidienne d'un éléphant est de 20 à 25 livres de farine que l'on pétrit avec de l'eau, en y ajoutant une livre de beurre clarifié et une demi-livre de gros sel. On en fait des galettes que l'on fait cuire sur un plateau de fer et qu'on leur distribue en deux repas. Ils boivent également deux fois par jour. En outre de la galette, ils s'attaquent aux branches d'arbre et à certaines herbes. Lorsqu'on manque de farine on peut leur donner du fourrage; la ration quotidienne est alors de 185 livres de fourrage sec ou 250 livres de fourrage vert. Le mieux est de varier leur nourriture et d'alterner le fourrage avec la galette. BALMÉ.

**Situation météorologique.** — Paris 18 juin. — De basses pressions (760 "|") couvrent toujours l'est, le sud et l'ouest de l'Europe, tandis qu'au nord-ouest le baromètre reste élevé et atteint 770 "|" des Iles-Britanniques au Danemarck. Les vents sont faibles et soufflent de l'Est sur nos côtes de la Manche et de l'Océan. On signale des pluies vers la Pologne et l'Adriatique, des orages à Laghouat et à San Fernando.

La température est chaude dans l'ouest du Continent et jusqu'au nord du golfe de Bothnie, elle est en baisse au centre.

Le thermomètre marquait ce matin — 9° à Breslau, 16 à Paris, Berlin, 22 à Valentia, Bordeaux et 26 à Biskra.

En France, le temps beau et chaud va continuer.

A Paris, hier, belle journée.

Maximum, 26·1; minimum, 11·7.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**Les Sapeurs-Pompiers de Roubaix.** — On sait qu'en vertu d'une délibération récente du Conseil municipal, quelques modifications vont être apportées au règlement de la caisse de retraite du corps des Sapeurs-Pompiers.

D'après l'ancien règlement, il fallait avoir 50 années d'âge et 25 de service effectif dans le bataillon pour avoir droit à la retraite qui était ainsi réglée :

*Officiers : 400 francs ; sous-officiers, caporaux, sapeurs : 300 fr.*

Le nouveau règlement accorde, *sans distinction d'âge*, après 25 années de service, la retraite ainsi répartie selon les grades :

*Capitaine-commandant en chef*, 600 fr.; *capitaine commandant en second*, 550 ; *lieutenant et chirurgien*, 500 fr. ; sous-lieutenant, 450 ; sous-officier, 400 ; caporaux, tambours, clairons, sapeurs, 350.

Les officiers qui, au moment de leur admission à la retraite, compteraient cinq années de grade, bénéficieraient des suppléments de retraite suivants :

Capitaine-commandant en chef, 100 francs ; capitaine-commandant en second, 75 fr. ; lieutenant et chirurgien, 50 fr. ; sous-lieutenant, 25 fr.

Nouvelle disposition : une pension proportionnelle serait servie, après quinze années, aux hommes dont la cessation de service ne serait motivée ni par l'indiscipline, ni par l'inconduite.

Au bout de quinze années, la pension serait donc de trois cinquièmes : elle augmenterait chaque année d'un vingt-cinquième.

Cette dernière mesure a été prise en vue de venir en aide aux sapeurs dont l'âge ou les infirmités, fussent-elles ou non contractées dans leur service, ne leur permettraient plus d'exercer leur mission.

Enfin, en ce qui concerne les anciens militaires qui contracteraient dès à présent des engagements, le temps qu'ils auraient passé sous les drapeaux de vingt à vingt-cinq ans leur serait compté comme service effectif dans le bataillon.

On voit qu'en prenant ces mesures, la municipalité de Roubaix a eu en vue de faciliter autant que possible le recrutement du corps.

Elle atteindra un autre but : par l'accroissement du nombre des engagements, le conseil d'administration pourra exiger de ses hommes des qualités sérieuses et les manœuvres ne pourront qu'y gagner, l'émulation devenant nécessairement plus vive.

Et la ville de Roubaix, à qui notre vaillant corps a déjà rendu des services dont la liste serait aussi longue que glorieuse, ne pourra qu'applaudir à cette innovation, faite dans le but de fortifier ses moyens de préservation contre un fléau qu'elle ne connaît que trop dans toute son horreur et dans ses tristes résultats.

En adoptant ces mesures, la municipalité prouvera qu'elle sait reconnaître les services utiles et dévoués que rendent à la ville les pompiers, les fatigues et les dangers qu'ils bravent sans merci, et les droits qu'ils ont et que chaque jour ils acquièrent à la sympathie de la population.

Le résultat de ce remaniement du règlement sera sans nul doute d'amener au corps de nombreux engagements. Nous ne pouvons qu'inviter la jeunesse à profiter des avantages qui lui sont offerts : nous ne nous adresserons pas en vain à ses sentiments de dévouement, d'abnégation, de courage : on sait à Roubaix à quel degré il faut les posséder pour se distinguer et tenir un rang dans le corps des sapeurs-pompiers. H. DUFERMONT.

**Commissions municipales.** — Les 1re et 3e commissions se réuniront, lundi 20 juin, à 5 h. 1/2 du soir, pour examiner les questions suivantes :

1. Elargissement du Pont Saint-Vincent-de-Paul ; 2. Rues de Tureane, Heilman, etc., mise en état de viabilité; 3. Quai de Gand; pétition des propriétaires riverains; 4. Tramways de Lille; enquête sur l'unification des réseaux urbain et suburbain; avis du Conseil municipal.

**Une adjudication aura** lieu, à la Mairie, mardi, 5 juillet, pour travaux d'appropriations à l'institution Notre-Dame-des-Victoires. Le devis s'élève à 6,181 fr. 80.

**Poids et mesures.** — Le rôle des rétributions à percevoir pour la vérification des poids et mesures et instruments de pesage, à Roubaix, pour l'année 1887, est en recouvrement à partir de ce jour.

Les rétributions sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles, et en un seul versement.

Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces contributions.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé 3 mois, pour se pourvoir en dégrèvement ; passé ce délai, ils ne seront plus admis à réclamer

**Contributions.** — Les rôles de la contribution des frais de la Chambre de commerce de la ville de Roubaix, pendant l'année 1887, sont en recouvrements à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater d'aujourd'hui, pour adresser à M. le préfet une demande en décharge ou en réduction.

Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints l'extrait du rôle et les quittances des termes échus ne seront pas admises. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de trente francs ne seront pas assujetties au droit de timbre.

**La fortune a souri** à deux de nos concitoyens jeudi dernier. C'était le jour fixé pour le premier tirage de l'emprunt de dix millions émis le 29 mars 1887 au profit des *Associations de la Presse*, emprunt divisé en 500,000 bons de 20 francs, avec lots.

Un négociant en laines, M. E. M... a gagné 1000 fr. avec le numéro 497.089:

Le numéro 267,717 est remboursable par 400 fr. Il appartient au caissier d'une grande maison de commission de Roubaix.

Ces bons ont été achetés au Crédit Lyonnais, agence de Roubaix.

**Un vol, rue Decrême.** — M. Duponchelle fils, marchand d'étoffes, rue Decrême, revenait vendredi vers quatre heures de l'après-midi d'une tournée qu'il avait faite dans sa clientèle.

Après avoir déchargé sa voiture et empilé, sur le comptoir de son magasin, plusieurs pièces de tissus, M. Duponchelle se dirigea vers la cour où il resta un instant : le temps qu'il fallait pour donner à boire à son cheval.

Quand il revint, la porte de la rue était ouverte. Le marchand, concevant aussitôt des soupçons, s'élança dehors : rue Decrême, personne; personne rue du Coq-Français; personne non plus rue de Bavay.

Un inventaire, fait à la hâte, permit de constater la disparition d'une demi-pièce de mérinos noir d'une valeur de 3 fr. 75 le mètre.

**Concours colombophile.** — Un concours sur Creil sera offert dimanche 26 juin, par M. Ed. Duhem, angle des rues de l'Epeule et de l'Industrie. 150 francs prix d'honneur, trois médailles, poules.

**Le carrousel du Pont-du-Breucq.** — C'est le dimanche 3 juillet, qu'aura lieu le carrousel du Pont-du-Breucq. Cette fête sportive promet d'être brillante.

**Messieurs les professeurs** de l'école nationale des arts industriels, les élèves du cours de tissage et les anciens élèves de M. C. Sadon, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, le lundi 20 courant, à huit heures et demie, au café Soyez, Grand'Place

## LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 60me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

## TOURCOING

**Société de géographie.** — Jeudi dernier, 16 juin, le concours organisé par la Société de Géographie a eu lieu dans les salles de nos écoles académiques. 54 élèves, dont 9 jeunes filles, se sont présentés au concours. C'est un fort beau début pour la section de Tourcoing, et nous sommes persuadés que l'année prochaine il y aura un nombre beaucoup plus considérable d'adhésions. Plusieurs écoles et institutions qui ne se sont pas trouvées en mesure cette année pour concourir, ne manqueront pas de répondre l'année prochaine à l'appel du comité.

Le concours est d'ailleurs parfaitement organisé. Les questions sont choisies l'avant-veille par le comité central à Lille; tous les membres posent leur question, suivant le programme, pour chaque catégorie d'élèves, et le matin même du concours, à la première heure, au siège de la Société, à Lille, il est procédé au tirage au sort des questions qui sont immédiatement adressées à toutes les sections sous pli cacheté.

La Société fournit les copies pour les compositions, et, pour donner toute garantie d'impartialité, une bande gommée recouvre l'inscription du nom de l'élève et de l'établissement d'éducation dont il fait partie.

Le concours s'est ouvert à Tourcoing à neuf heures, sous la présidence de M. Jules Desurmont, vice-président de notre section. Les membres du comité étaient chargés de la surveillance. Les jeunes gens occupaient les deux premières salles de nos écoles académiques ; une troisième salle était réservée aux jeunes filles. M. Jules Desurmont a adressé l'allocution suivante aux élèves :

« Avant de commencer le concours, je viens, au nom de la Société de Géographie de la ville de Tourcoing, vous témoigner notre satisfaction pour l'empressement que vous avez mis à répondre à notre appel ; nous vous en félicitons et nous comptons que l'an prochain vous serez plus nombreux encore. L'extension des affaires commerciales, les relations que l'on cherche à se créer dans toutes les parties du monde pour y trouver le débouché de notre grande production exigent une étude approfondie de la géographie et des besoins de tous les pays.

» Bon courage, Mesdemoiselles et Messieurs, les prix que vous obtiendrez, nous l'espérons, seront la juste récompense de vos travaux, en même temps qu'une légitime satisfaction pour vos familles et pour les professeurs qui se dévouent à votre instruction. »

Les applaudissements qui accueillent ces paroles prouvent qu'elles ont été comprises et après la dictée des questions, les élèves se mettent avec ardeur à la besogne. Aucun d'eux ne paraît s'effrayer des difficultés et les quatre heures du concours s'écoulent au milieu d'un silence et d'une attention des plus soutenus.

Voici le texte des questions posées avec le nombre des élèves de chaque section :

*Enseignement secondaire.* (7 jeunes gens au-dessous de 16 ans). — Bassin du Danube, chaînes de montagnes qui l'entourent, ses affluents de droite et de gauche, principales ville qu'il arrose. Etats respectifs qu'il traverse. — Tracé de son cours.

*Enseignement primaire supérieur.* (Au dessus de 15 ans, 3 jeunes gens et 3 jeunes filles). — Colonies anglaises de l'Océanie. — Carte. — (Au-dessous de 15 ans, 6 jeunes gens et une jeune fille). — Allez en chemin de fer de Lille à Bayonne, dites ce que vous savez des départements et des villes principales par lesquels vous passez. — Tracez un croquis du voyage.

*Enseignement primaire élémentaire.* (Six garçons et trois jeunes filles, de 9 à 11 ans). — Voyage par mer de Dunkerque à Bordeaux, îles, caps, golfes sur le parcours, départements côtiers avec leurs préfectures et fleuves y ayant leur embouchure. — Tracé de la côte. Carte.

(20 garçons et 2 jeunes filles, de 11 à 14 ans.) Géographie physique, politique et économique de la Belgique et de la Hollande. — Carte.

**Chronique du bien.** — M. Pierre Deschutter, menuisier et cabaretier rue du Chêne-Houplines, a déposé hier au bureau de police une somme d'argent qu'il avait trouvée.

**Bousbecques.** — Henri Mathieu, peigneur de lin, a été frappé à la cuisse d'un violent coup de couteau, que lui a porté le nommé Vanderhagen (Cyrille), domestique de ferme, âgé de 16 ans.

Une enquête est ouverte.

**Bondues.** — Deux vols ont été commis dans la nuit de jeudi à vendredi.

Des malfaiteurs ont pénétré chez Mlle Sophie Eloy et ont dérobé des marchandises pour une somme de 80 fr.

L'importance des objets dérobés a été plus importante chez M. Humel, où 1120 francs d'étoffes ont été enlevés.

Ces deux vols commis à l'aide d'escalade et d'effraction paraissent avoir les mêmes auteurs jusqu'ici restés inconnus.

## LILLE

**La soirée de samedi.** — Hier les alentours de la gare ont été fort animés, la rue de la Gare a été surtout l'objet de la circulation la plus active, et les divers cafés, qui la bordent, regorgeaient littéralement de consommateurs.

Un certain nombre de délégués sénatoriaux sont arrivés par les trains de la soirée.

On vendait, dans la rue, un ignoble factum dirigé contre le candidat conservateur et qui soulevait l'indignation générale. Il s'agissait d'un odieux placard édicté par l'ancienne imprimerie du *Citoyen Lillois* et vendu par des individus dont beaucoup portaient sur le turban de leur casquette la suscription suivante : « *Progrès du Nord* » et « *Petit Nord.* » On les repoussait partout avec un mouvement de dégoût.

**L'institut de Ronchin.** — L'institution des aveugles et sourds-muets de Ronchin a donné samedi à Lille une séance de musique d'articulation et de lecture sur les lèvres.

Les résultats obtenus sont merveilleux; ces pauvres enfants sont depuis 7 ans dans l'Institution; que de soins et de travaux ont dû accomplir les professeurs qui se sont dévoués à cette œuvre.

La salle du conservatoire était comble.

**Les dévaliseurs d'églises.** — Il y a décidément, à Lille, une bande de malfaiteurs, qui ont la spécialité sacrilège de s'attaquer surtout aux églises. Il y a quelques jours, ils tentaient de voler à l'église Saint-Maurice (*extra-muros*) ; hier c'était le tour de la Chapelle des Pères des missions africaines, rue Lidéric.

Samedi matin, on s'est aperçu qu'un tronc avait été fracturé et qu'on avait essayé d'en ouvrir un deuxième apposé près de l'hôtel de la Sainte-Vierge. Comme à Saint-Maurice, les voleurs ont pénétré dans la chapelle à l'aide d'échelles; ils ont tenté également, mais sans succès, de s'introduire dans les couvent voisin.

M. le commissaire Maguéro procède à une enquête.

**Un noyé.** — Hier vers 4 heures de l'après-midi, en face de l'établissement de M. Laine, constructeur, un douloureux accident s'est produit. Un ouvrier, M. Pierre Dardelle, s'est noyé en cherchant de l'herbe pendant son goûter. Il a glissé en bas du talus du canal et est tombé dans l'eau.

Cette mort a vivement impressionnée le quartier.

## CONCERTS ET SPECTACLES

**Tourcoing.** — Nous rappelons à nos lecteurs qu'aujourd'hui, dimanche, à lieu à l'Hôtel-de-Ville, à 7 heures du soir, le concert organisé par la Fanfare des Pompiers, avec le concours des orphéonistes *Crick-Sicks* et la fanfare de Willems.

**Luingne** (frontière belge). — L'*Union musicale* a organisé un festival pour dimanche prochain. Ce festival aura lieu dans le parc de M. le Bourgmestre. Une douzaine de sociétés, parmi lesquelles l'*Harmonie royale* de Mouscron s'y feront entendre. On s'attend à y voir beaucoup de monde. La fête commencera vers 4 heures.

## Tribunal correctionnel de Lille

*Audience du samedi 18 juin 1887*

Présidence de M. PARENTY

**Une évasion au palais de justice.** — Pour qui connaît la disposition des prisons du palais de justice, les évasions semblent impossibles. Les prisons sont en effet entourées de murailles élevées bordées de verres cassés et lesquelles on ne pourrait s'aventurer sans danger. Trois portes solides, ornées de serrures formidables, doivent être franchies avant de sortir de la prison. Pourtant il arrive de temps en temps qu'une évasion se produit, malgré la surveillance de gardiens nombreux.

Le 4 septembre de l'année 1885, s'évadait de la prison de Lille un fraudeur fameux, nommé Montagne. Il avait profité de ce que l'entreprise devait fournir un meuble à un négociant de Lille, pour en ouvrir les portes et se mettre dans le meuble. Quand les ouvriers vinrent le chercher, il se laissa transporter sous le nez des gardiens sur la voiture qui attendait à la porte, et le tour fut joué.

Mais un des ouvriers qui avait porté le meuble ayant été convaincu de complicité avait été condamné par défaut. Il a fait opposition à l'audience de ce jour, Henri Leys est condamné à trois mois.

**Monsieur le vicomte de Bénières.** — Encore un vicomte qui a fait des dupes à la Madeleine. Il se prétendait artiste et petit fils de général, alors, qu'en réalité, il n'avait pour titre de noblesse que son casier judiciaire.

En dernier lieu, il a tiré un coup de révolver sur une de ses voisines.

Le tribunal renvoie l'affaire à huitaine.

**Vol de poules.** — Le 8 mai 1887, Doutreligne a brisé des carreaux, et pris des poules au sieur Lerouge de Wattrelos. Il est condamné à 3 mois de prison.

**Scène au cimetière de Roubaix.** — Le 30 mai, vers 5 heures du soir, le sieur Declercq entra au cimetière de Roubaix en fumant. Le garde lui déclara qu'il était défendu de fumer en ce lieu. Declercq répliqua : « Je te crève la tunique, tu es un fainéant, tu as pris ma place. »

A l'audience, Declercq prétend qu'il n'était pas dans le cimetière, mais qu'il était dans l'allée de *la* cimetière ; qu'il y travaille depuis longtemps et qu'il a le droit d'y fumer.

Bref le tribunal le condamne à 6 jours.

**Coups de couteau.** — Le dimanche 22 mai, à dix heures et un quart du soir, un tisserand d'Hem revenait chez lui, quand il fut assailli par quatre flamands dont l'un lui donna dans le côté un coup de pied qui le fit rouler sur le pavé. Quand il se releva il avait une côte fracturée.

Quelques personnes vinrent à son secours. Les agresseurs se voyant surpris par un nombre d'hommes égal au leur, eurent recours à un moyen qui n'est que trop fréquent dans nos régions, dans les rixes du dimanche soir. L'un d'eux prit son couteau et donna un coup qui fit jaillir le sang.

La victime interrogée suivant l'usage, sur sa nom, qualité, profession, répond sans observations, mais quand on lui demande : N'êtes vous pas parent du prévenu, elle se fait répéter trois fois la demande, car elle lui semble extraordinaire. Non non, Monsieur le président, je ne suis pas parent du prévenu! non non non! jamais de la vie! Ah pour ça, non! vous ne voudriez pas. Dans ma famille on est plus honnête. Cette légitime indignation fit rire l'auditoire.

Cyrille Vanhoutte, qui a donné le coup de couteau, s'est vanté de son fait d'arme. Il disait dans les cabarets : « celui qui a reçu le coup s'en souviendra. » Il tenait entre autres ces propos dans un cabaret de l'Empompont. A l'audience il nie sa culpabilité. Le tribunal le condamne à six mois.

Quant à ses complices, ils ont gagné l'hospitalière frontière du pays où ils ont vu le jour.

**Vol a Tourcoing.** — Jean-Baptiste B... est prévenu d'avoir, depuis un an, volé des marchandises appartenant à Mme Raymond, de Tourcoing. Il était domestique chez M. Lenoble, marchand d'étoffes au détail sur les marchés de Lille. En cette qualité il avait ses entrées libres dans le magasin de M. Lenoble.

Mme Raymond, de Tourcoing, qui mettait ses caisses dans le magasin Lenoble, à Lille, remarquait la disparition de ses coupons d'étoffes, sans pouvoir toutefois être certaine du voleur.

Elle avait bien fait part de certains soupçons à M. Lenoble sur le compte de son domestique, mais Jean-Baptiste n'avait jamais volé son patron, si bien que celui-ci ne put croire ces soupçons fondés.

Il fallut bien pourtant se rendre à l'évidence, quand il fut pris en flagrant délit. Voici comment il procédait.

Il dévissait les caisses de Madame Raymond, et volait.

Le tribunal le condamne à un an de prison.

**Encore des coups de couteau.** — Le tribunal condamne à six mois de prison un ouvrier d'Armentières, François Bécu, qui a donné un coup de couteau.

**Entraves au travail.** — Il y a des individus qui, ne voulant pas de travailler, veulent empêcher le travail d'autrui.

Pour empêcher ce travail, il y a des moyens directs, qui mettent en danger celui qui les emploie, et des moyens indirects, plus sûrs et moins compromettants.

Ce moyen consiste à employer des gamins de dix-sept ou dix-huit ans, inconscients le plus souvent pour entraver le travail.

Le 13 juin dernier, sur le canal de Roubaix, un rassemblement considérable avait lieu, devant un bateau que déchargeait une équipe d'ouvriers. Dans la cale, un jeune gamin, Carlier, se battait avec ardeur contre le chef d'équipe.

Quel était le motif de cette lutte ?

Simplement les excitations d'un sieur Vandenberck, qui était jaloux du travail du chef d'équipe.

Carlier, à qui Vandenberck avait persuadé que le chef d'équipe faisait l'affaire des patrons, en déchargeant le bateau à bon compte, voulait venger la cause ouvrière.

Le tribunal, comprenant que Carlier est un agent inconscient, ne le condamne qu'à six jours. Mais il conseille à Vandenberck de cesser d'agir de la sorte.

**Un fraudeur fraudé.** — Van Menen a conservé soixante-trois francs qui lui avaient été remis par un fraudeur pour acheter au Ballon du tabac de contrebande.

Le tribunal le condamne à six mois.

**Vol à Wattrelos.** — Vandelièvre a dévalisé la femme Llagre à Wattrelos. C'est un expulsé dangereux. Il est condamné à six mois de prison.

**Visites de voisinage.** — Hennebot Alexandre, de Mouveaux, est le voisin d'un marchand de lait. C'est un gentil garçon qui renouvelait très souvent ses visites et pour cause, chez son voisin. Mais plus il venait, plus on remarquait la disparition de l'argent dans une table. Le 23 mai dernier, il fut surpris. Il est condamné à trois mois.

**Scène de sauvagerie.** — Le *Journal de Roubaix* a racontée la scène qui s'est passée à Tourcoing dans la nuit du 12 au 13 juin.

Cinq individus ont tenté d'abuser successivement d'une malheureuse fille de dix-sept ans que des marchands forains avaient eu la cruauté d'abandonner sur le pavé à huit heures du soir, sans ressources, sans asile. Elle avait été tentée par un jeune homme qui lui avait proposé un asile pour la nuit, et qui n'avait trouvé rien de mieux à faire que de l'abandonner dans un champ de trèfle aux passions de quatre individus de son espèce.

Le tribunal a ordonné le huis-clos dans cette affaire.

Quatre inculpés sont condamnés à six mois, le cinquième à un mois. MAITRE CARRÉ.

# BELGIQUE

**Tournai,** — Mlle Rosalie Desclée, malade depuis longtemps déjà, est morte.

Cette pieuse personne était en no re ville l'incarnation de la charité. Comblée de richesses, elle n'a connu la puissance de l'or que par le bien qu'il lui permettait de réaliser.

**Les journaux** belges rapportent que le présent jubilaire de la famille royale de Belgique a la reine Victoria consiste en un vase en or et argent ciselé.

Ce vase ne mesure pas moins de 1 mètre 60 de hauteur. Il porte cette inscription française gravée : « La famille royale Belge à la reine d'Angleterre et impératrice des Indes, à l'occasion de son jubilé de 50 ans de règne. » Autour de cette inscription sont gravées les dates mémorables de l'avènement au trône, du mariage, du sacre de l'impératrice des Indes et du présent cinquantième anniversaire de l'avènement.

**Congrès socialiste.** — Le conseil général du parti socialiste a décidé que le congrès extraordinaire du parti se tiendra les 14 et 15 août prochain, à Mons.

L'ordre du jour porte : *Grève générale* ; nomination du conseil général.

**Les enfants socialistes.** — Le *Vooruit* annonce que les liniers affiliés viennent de décider que dorénavant les garçons et fillettes seront acceptés comme membres de l'Association à partir de l'âge de 12 ans. Il ne paieront qu'un taux de 7 centimes par semaine et le taux du secours est fixé pour eux à 5 francs la semaine. A 17 ans, ils seront considérés comme membres majeurs et devront payer la cotisation entière.

Cette décision a été prise, dit la feuille socialiste, pour se préparer de *bons membres* pour l'avenir.

**La catastrophe de Hasselt.** — L'entrepreneur Guillaume Aerden travaillait, assisté de quatre ouvriers, sur un échafaudage dressé au haut de la façade du nouveau local de la société les *Ware Vrienden*.

Ils venaient de hisser jusqu'à eux la corniche, quand l'échafaudage s'est tout à coup effondré et les malheureux furent précipités dans le vide. Un jeune orphelin, âgé de 18 ans, est venu se fracturer le crâne sur le balcon du premier étage.

Transporté aussitôt chez un pharmacien, le jeune homme a bientôt succombé.

M. Aerden est tombé sur la nuque ; son état est grave ; il a les épaules demises. On craint, en outre, des lésions internes.

Des trois autres ouvriers, le premier a une cuisse complètement brisée, et le second est, lui aussi, fortement blessé. Enfin, le dernier n'a, paraît-il, pas beaucoup souffert ; mais, comme pour les autres, on craint des lésions internes.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 18 juin.* — Gustave Delfosse, rue de Lannoy, fort Desprez, 22. — Elise Toulemonde, rue Charles-Quint, 13. — Jules Nouveau, rue d'Alma, fort Wattel, 7. — Madeleine Contamin, rue de Tourcoing, 148. — Jules Hombecq, sentier du Ballon. — Jules Lempereur, rue Grétry, 8. — Marie Maes, rue Vallon, 30. — *Mariages du 18 juin.* — Louis Gons, 23 ans, monteur de chaînes, à Mouveaux, et Léonie Porta, 21 ans, dévideuse, rue des Anges, 36. — Jules Hoornaert, 26 ans, ourdisseur, rue Beaurepaire, 4, et Marie Vanherpe, 28 ans, soigneuse, rue Marceau, 1. — *Déclarations de décès du 18 juin.* — Joseph Herman, 6 mois, rue du Fontenoy, 192. — Jules Corsellis, 7 ans, rue des Anges, cour Delfortrie, 3. — Charles Roussel, 2 ans, rue Pellart, 70. — Melchior Mollet, 85 ans, sans profession, rue de France, 28. — Zoé Vroman, 3 ans, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 38. — Clémence Degreef, 1 an, rue Cadeau, 45. — Lambrecht, présenté sans vie, au Hutin, maisons Mareillet, 7.

*TOURCOING.* — *Déclarations de naissances du 18 juin.* — Eugène Delberghe, rue du Jambon. — Flore Dorgeville, rue de Lille. — Edmond Luesma, rue du Prince. — Jean-Baptiste Deleu, rue des Piats. — Jeanne Castelain, rue de la Belle-Vue — Julienne Droulez, rue St-Louis. — *Mariages du 18 juin.* Jean-Baptiste Wagnon, 25 ans, employé de Commerce, et Zénaïde Dutilleul, 22 ans, sans profession. — Désiré Lamarque, 23 ans, menuisier, et Cécile Demanet, 22 ans, repasseuse. — Arthur Allard, 28 ans, menuisier, et Pauline Vanaerde, 19 ans, moninouse. — Fortuné Mouton, 22 ans, rattacheur, et Amandine Catteau, 24 ans, soigneuse. — Moise Hus, 39 ans, magasinier, et Odile Donthieu, 41 ans, cuisinière.

*BOUSBECQUE.* — *Déclarations de naissances du 11 au 18 ans.* — Germaine Depraeter, aux Bois. — *Déclarations de décès du 11 au 18 juin.* — Marie Verrest, 25 ans 6 mois, aux Bois. — Lucie Dhalluin, 78 ans, à la Place.

*TOUFFLERS.* — *Déclarations de naissances du 12 au au 18 juin.* — Norbert Lefebvre, au hameau du Château de Wasme. — Marthe Bury, au hameau du Triez du Quesnoy.

*LEERS.* — *Déclarations de naissances du 1er au 15 juin.* — Céline Leblanc, La Mottelette. — Marie Tesse, Nouveau Jeu.

## Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FLIPO-MEURISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Catharine-Emile MEURISSE, veuve de M. François-Hugues FLIPO, décédée à Roubaix, le 16 juin, dans sa 59e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de convoi, qui sera célébrée le dimanche 19 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 20 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard d'Armentières, 2.

Les amis et connaissances de la famille DERATTE-JUDICQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette JUDICQ, décédée à Roubaix, le 17 juin 1887, à l'âge de 56 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 20 courant, à 8 heures, en l'église Notre-Dame à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les amis et connaissances de la famille MOLLET-RENAUX qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Melchion MOLLET, veuf de Dame Marguerite RENAUX, décédé à Roubaix, le 17 juin 1887, à l'âge de 85 ans et 2 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le lundi 20 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de France, 28.

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-DEREYCKERE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Charles ROUSSEL, décédé à Roubaix, le 18 juin 1887, à l'âge de 2 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le lundi 20 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 70.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 21 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Stéphanie-Joséphine FLORIN, épouse de M. Auguste MONTAGNE, décédée à Roubaix, le 1er juin 1887, à l'âge de 80 ans et 6 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul fera célébrer un obit, en l'église Notre-Dame, le mercredi 22 juin, à 8 heures 1/2. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 20 juin 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste TIBERGHIEN, époux de Dame Marie DESOBEY, décédé à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 20 juin 1887, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile-Julien NEUFSEL, époux de Dame Aline KINTS, décédé à Croix, le 20 mai 1887, dans sa 29e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 20 juin 1887, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'ame de Monsieur Victor DESROUSSEAUX, décédé à Roubaix, le 1er juin 1886, à l'âge de 22 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 20 juin 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Mademoiselle Adèle CAPLETTE, décédée à Croix, le 17 mai 1886, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.


## LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVISGRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*


## FAITS DIVERS

**Un drame dans une ménagerie.** — La ménagerie Laurent, actuellement établie sur la foire des allées Lafayette, à Toulouse, a été, ces jours-ci, le théâtre d'un drame sanglant qui a saisi d'horreur les spectateurs présents.

La représentation allait commencer. Un musicien attaché à l'établissement, le nommé Juste Bonis, circulait devant les cages, en compagnie de deux artilleurs auxquels il montrait les animaux. Arrivé devant la cage d'un énorme lion réputé pour sa férocité, Bonis voulut lui caresser le flanc; l'animal empoigna brusquement le bras du musicien, le souleva avec ses griffes et, d'un coup de mâchoire, le broya à la hauteur du coude.

En vain les artilleurs dégainèrent-ils. Leurs coups de sabre ne firent qu'exaspérer le lion qui, finalement et en moins de temps qu'il n'en faut, pour l'écrire, arracha le bras et le dévora avec fureur.

Quand les employés de la ménagerie arrivèrent, armés de barres de fer, il était trop tard, et le malheureux Bonis tombait inanimé et ensanglanté dans les bras des personnes qui l'entouraient. La blessure béante était horrible à voir : horrible aussi la vue du lion léchant ses lèvres après avoir englouti sa proie humaine.

Plusieurs fem